



**E.A.T.A.** ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE

**FEUILLE DE NOTATION POUR L'EXAMEN ORAL DE TSTA :  
PARTIE THÉORIE, ORGANISATIONS ET ÉTHIQUE**

**CANDIDAT(E) :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Chacun des cinq domaines ci-dessous est noté sur une échelle de 1 à 5. Sélectionnez la note qui, à votre avis, correspond le mieux à la prestation du candidat ou de la candidate.

**1. PHILOSOPHIE DE LA FORMATION, EN RELATION AVEC LE PROGRAMME  
ET/OU LA PRATIQUE DE FORMATION**

5	4	3	2	1	
Les valeurs et méthodes de formation du / de la candidat(e) sont cohérentes et vastes dans le champ choisi.		Le/la candidat(e) met en œuvre un modèle de formation en lien avec la pratique		Le/la candidat(e) montre peu de capacité d'articuler une philosophie de la formation et de la relier à la conception des programmes	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**2. CONNAISSANCE DE LA THÉORIE TRANSACTIONNELLE**

5	4	3	2	1	
Le/la candidat(e) connaît la théorie et est capable de la critiquer, de la comparer et d'en préciser les différences avec d'autres modèles		Le/la candidat(e) connaît la théorie de base		La connaissance qu'a le/la candidat(e) de la théorie de base est lacunaire et/ou contient des erreurs.	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**3. CONNAISSANCE DES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES**

5	4	3	2	1	
Le/la candidat(e) a une bonne connaissance de la structure et du fonctionnement des organisations nationales et internationales		Le/la candidat(e) a une connaissance de base de la structure et du fonctionnement des organisations nationales et internationales		Le/la candidat(e) n'a que très peu de connaissance des organisations nationales et internationales	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**4. CONSCIENCE DES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES DANS DIFFÉRENTS  
CONTEXTES (SUPERVISION, ENSEIGNEMENT, FORMATION, ORGANISATIONS  
AT, COMMUNAUTÉ AU SENS LARGE)**

5	4	3	2	1	
Le/la candidat(e) est conscient(e) des valeurs et des principes d'éthique et analyse les situations en conséquence.		Le/la candidat(e) a une certaine conscience des valeurs et des principes d'éthique y compris leur différence		Le/la candidat(e) est peu informé(e) quant à l'éthique	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

## 5. INTEGRATION DE LA THEORIE AT ET DE L'ETHIQUE AVEC LES APPLICATIONS PRATIQUES

5	4	3	2	1	
La théorie et l'éthique de l'A.T. sont clairement intégrées avec la pratique		Il y a des lacunes dans l'intégration de la théorie et de l'éthique de l'A.T. avec la pratique		Peu d'informations sur les valeurs et les principes éthiques	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

A la lumière de l'évaluation ci-dessus et de la confiance qu'ils ont vis-à-vis du / de la candidat(e), les examinateurs votent « réussi » (pass) ou « ajourné » (*defer*). Pour être certifié(e), le/la candidat(e) doit obtenir un total de 15 (quinze) minimum.

Le rôle des notes n'est qu'indicatif. Seul compte pour la décision finale le jugement des examinateurs. Toutefois, l'ajournement est automatique si le/la candidat(e) obtient la note « 1 » de *tous* les examinateurs dans l'un quelconque des domaines précédents.

. Si deux examinateurs ou plus votent l'ajournement (*defer*), il/elle est ajourné(e) ; il n'y a plus d'appel possible au Facilitateur du Processus à ce moment.

Le Facilitateur du Processus (*Process Facilitator*) est un examinateur expérimenté dont le rôle est d'aider le jury à résoudre les problèmes de processus émergeant au cours de l'examen. Durant l'examen proprement dit, n'importe qui peut à tout moment demander au / à la Président(e) du Jury d'appeler le Facilitateur du Processus. Le/la candidat(e) peut en faire la demande au président à tout moment avant que les membres du jury ne commencent à annoncer leurs notes. Ce moment doit être annoncé par le/la Président(e) du Jury, qui doit demander aux membres du jury s'ils sont prêts à noter. Passé ce stade, *seuls* le/la Président(e) du Jury ou un membre du jury peuvent encore, par l'intermédiaire du / de la Président(e), faire appel au Facilitateur du Processus.

Le Facilitateur du Processus établira un contrat clair avec le jury et aidera celui-ci à élaborer une décision. Si aucune décision « réussi » ou « ajourné » n'est obtenue, on peut faire appel au Superviseur de l'Examen. Celui-ci peut aider le jury à élaborer une décision, ou décharger le jury de sa tâche et convoquer un nouveau jury pour réexaminer le/la candidat(e). Ni le Facilitateur du Processus ni le Superviseur de l'Examen ne peuvent participer aux procédures d'examen ou voter.

TOTAUX

1 \_\_\_\_\_  
2 \_\_\_\_\_  
3 \_\_\_\_\_  
4 \_\_\_\_\_  
5 \_\_\_\_\_

NOM DU CANDIDAT \_\_\_\_\_

NOM DES EXAMINATEURS	CERTIFIÉ(E)	AJOURNÉ(E)	
1. _____	[ ]	[ ]	
2. _____	[ ]	[ ]	<b>TOTAL GLOBAL</b> _____
3. _____	[ ]	[ ]	
4. _____	[ ]	[ ]	<b>MOYENNE</b> _____

(Total global divisé par 4)